



## Déclaration liminaire au CTL du 8 mars 2017

Dans cette période de campagne présidentielle quelque peu troublée, nous attendons de voir :

- quel sera notre ministre,
- quelles seront ses intentions concernant notre administration centrale à réseau déconcentré (avenir des trésoreries, des petits sites, des petites directions),
- ce que deviendront l'ensemble des missions de la DGFIP et plus spécifiquement, en relation avec les annonces électorales, la taxe d'habitation, l'ISF puisque de grandes idées germent dans les programmes des candidats,
- ce que deviendront nos règles de gestion, nos statuts particuliers,

Et à cet instant, nous sommes particulièrement inquiets quant à la mise en œuvre du prélèvement à la source.

Nous avons bien compris que, pour ce qui est des principaux candidats, encore que cette campagne réserve de nombreuses surprises, la DGFIP ne rentre pas dans les critères qui feraient d'elle une administration prioritaire.

Le contrôle de l'argent public cède le pas à l'aspect sécuritaire. Toutefois, nous savons aussi nous rappeler aux bons souvenirs de ces candidats et nous saurons nous mobiliser pour défendre notre administration, nos missions, le statut général des fonctionnaires et nos statuts particuliers.

Le gouvernement actuel, qui est pourtant vers la fin de son règne, n'en oublie pas pour autant d'asséner des mauvais coups à l'encontre des fonctionnaires. Il vient de présenter le 6 mars, au Conseil commun de la fonction publique, un projet d'ordonnance qui constitue une atteinte au statut général des fonctionnaires et qui vise à favoriser la mobilité à l'intérieur de la fonction publique d'Etat et entre les 3 versants de la fonction publique.

Le 6 mars, toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet d'ordonnance. Nous rappelons d'ailleurs qu'il y a quelques années à la DGFIP, les personnels ont fortement combattu le projet de mobilité qu'on voulait leur imposer.

Et puisque nous sommes le 8 mars, nous voudrions terminer sur un point qui n'est pas secondaire ; nous souhaiterions connaître le niveau des pensions des agents partant en retraite : pension moyenne pour les femmes, pension moyenne pour les hommes. Nul doute que si le RIFSEEP venait à s'appliquer, nous verrions ce même écart reproduit dans l'attribution des primes entre hommes et femmes. Alors n'y a-t-il aucune discrimination dans la fonction publique !

Les élus et experts en CTL